



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

DREAL RA - REMIPP 13	
DESTINATAIRE	SCDIE 6
Arrivée	15 NOV. 2013
OBSERVATIONS	

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Ressources, énergie, milieux et
prévention des pollutions

Affaire suivie par : Vincent PERCHE et Frédérique GAUTHIER
Unité Prévention des Pollutions et Police de l'eau
Tél. : 04 26 28 66 45 – Fax : 04 26 28 67 19
Courriel : vincent.perche@developpement-durable.gouv.fr

Cellule ST2
Tél. : 04.72.44.12.00
Courriel : frederique.gauthier@developpement-durable.gouv.fr

Lyon, le 17 octobre 2013

Monsieur le Directeur
Société BRUN
Avenue Roger Salengro
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Objet : Mise en œuvre de la Directive IED – Déclaration de la rubrique principale et du BREF de référence associé

N. Réf. : REMIPP-13-PPSE-191-VP-[BRUN-69-IED-P1-NS]

P.J. : sans

Monsieur le Directeur,

Suite à la parution au journal officiel des rubriques de la nomenclature relatives aux installations relevant de la directive IED, et conformément à l'article R.515.83 du Code de l'Environnement, vous m'avez fait parvenir par courrier du 8 octobre 2013 des propositions motivées de rubrique principale et de BREF associé.

Après instruction, nous avons l'honneur de répondre favorablement à votre demande et de proposer de retenir :

- comme activité principale la rubrique 3260 « *Traitement de surface de métaux ou de matières plastiques par un procédé électrolytique ou chimique pour lequel le volume des cuves affectées au traitement est supérieur à 30 m3* »
- comme BREF associé le BREF STM « Traitement de surface des métaux et des matières plastiques » de août 2006 ;
- aucune autre rubrique au titre du bénéfice des droits acquis.

Vous voudrez bien nous proposer les conclusions-MTD applicables lors de la parution officielle de celles-ci.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

l'inspectrice de l'environnement,

Frédérique GAUTHIER

P/La Directrice régionale et par délégation,
le Chef de l'Unité Prévention des Pollutions,
Santé-Environnement

Yves-Marie VASSEUR

Copie : Préfet - PPSE – UT69/ST2 - Chrono